

TOUT SAVOIR SUR LE C.T.P.L DU 25 JUIN

RETROUVEZ TOUTES NOS INFOS SUR NOTRE SITE

WWW.TRESOR.CGT.FR/57/

1) RAPPORT D'ACTIVITE DES SERVICES 2006.

D'une manière globale, il est à noter que notre département se trouve dans la norme nationale en matière d'indicateurs, même si certains de ceux ci sont dans le rouge :

- l'indice des jours anomalies constatés dans la comptabilité de l'Etat.
- niveau de mise en œuvre effective due aux engagements du programme PVFI (Pour Vous Faciliter l'Impôt)
- taux net de recouvrement contentieux des amendes et condamnations pécuniaires.
- taux de recouvrement DGI et DGCP en droits et pénalités sur créances de contrôle fiscal externe au titre de N-2.

La CGT s'est interrogée sur les appels mystères qui ont ciblé 10 trésoreries au cours des 1^{er} et 2^{ème} trimestre. Ces appels orchestrés par une société privée mandatée par l'administration avaient ou ont pour but de tester la qualité de l'accueil téléphonique.

Certains diront flicage...d'autres contrôles...

Dans le même temps, ce sont aussi 10 audits PVFI qui ont été réalisés auprès des trésoreries.

Nous nous sommes également interrogés sur la baisse brutale du nombre de titres amendes qui passent de 113 873 en 2005 à 56 555 en 2006. La baisse de cette activité diminue d'autant la prime de performance.

Rappelez vous le cadeau du 1^{er} mai de 100 €...

La direction locale nous apprend que le ministère public (les services de police) n'a pas transmis les actes sur les bases annuelles précédentes. Le paiement par carte bancaire a fait son apparition dans les tribunaux mosellans.

Ah ! c'est beau les moyens modernes de paiement...

La discussion s'est engagée sur l'ONP (Office National de la Paie). La direction nous fait savoir que l'impact de la transformation de cette mission ne se fera pas sentir avant 2014.

Chouette, mais on demande à voir....

2) SUIVI DE L'EXECUTION BUDGETAIRE.

2.1 Crédits de personnel

Le budget concernant la masse salariale présente un solde négatif de 1,26 %. Ce déficit sera revu avec la DGCP en novembre de cette année. Le montant de l'enveloppe initiale pour 2007 se monte à 40 963 175 € pour une dépense totale prévue de 41 478 616,16 €. Le plafond d'emploi notifié à la Moselle pour 2007 en équivalent temps plein travaillé est de 859 (y compris les vacataires).

L'estimation en mois de vacataires est de 292 mois pour l'année en cours.

Dans le cadre du développement durable, une campagne visant à faire des économies d'énergie va être lancée en partenariat avec le CRICOM et la DRIRE.

2.2 Budget de fonctionnement

Le budget initial voté en début d'année prévoyait une enveloppe de 7 186 476 €, alors qu'elle se monte aujourd'hui à 7 757 949 € en tenant compte:

- des crédits de maintenance informatique à hauteur de 182 230 €.
- de l'installation du "service des Domaines" pour 301 661 €.
- du report 2006 pour 86 982 €.

Nous tenons à votre disposition tous les éléments budgétaires du département et des postes comptables.

3) MODIFICATION: HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC, ARTT ET HORAIRES VARIABLES.

La CGT pose le problème de l'amplitude de l'ouverture de notre service public.

La CGT a signalé à la Direction Locale que les prérogatives en matière d'ouverture au public font l'objet d'une souplesse qui n'existait pas dans un passé récent. Cette nouvelle orientation a pour effet de désavantager le service public rendu aux usagers. Et nous voyons ici les effets pervers:

- de la transformation de nos missions
- des suppressions d'emplois

Tous ces changements pesant fortement sur les agents, cela induit à vouloir réduire les heures d'ouverture aux usagers. Ces demandes légitimes s'expliquent par le manque de temps et de moyens en effectifs pour effectuer leurs autres tâches quotidiennes.

1. Trésorerie d'ALGRANGE

Modification des horaires d'ouverture au public

Les nouveaux horaires sont les suivants :

- ✓ du lundi au vendredi : 8 H 30 à 12 H 00 et de 13 H 30 à 16 H 00

Soit une ouverture hebdomadaire de 30 H.



2. Trésorerie de CREUTZWALD

Modification des horaires d'ouverture au public

Les nouveaux horaires sont les suivants :

- ✓ du lundi au vendredi : 8 H 30 à 12 H 00 et de 13 H 30 à 16 H 00

Soit une ouverture hebdomadaire de 30 H.

Le TPG nous informe que ce poste fera l'objet si nécessaire, d'une nouvelle proposition d'horaire d'ouverture qui sera soumise aux agents lors de sa réinstallation (prévue en novembre 2007).

3. Trésorerie de FONTOY

Modification du protocole ARTT et mise en place des horaires variables

Les plages de travail du lundi au vendredi sont les suivantes:

Définition des plages de travail	Plage variable du matin	Plage fixe du matin	Plage variable méridienne	Plage fixe de l'après-midi	Plage variable de l'après-midi
Début	7h30	8h30	11h30	13h30	16h00
Fin	8h30	11h30	13h30	16h00	17h30

Modification des horaires d'ouverture au public

Les nouveaux horaires sont les suivants :

- ✓ du lundi au vendredi : 8 H 30 à 12 H 00 et de 13 H 30 à 16 H 00

Soit une ouverture hebdomadaire de 30 H.

4. Trésorerie de REMILLY

Modification du protocole ARTT

Les plages de travail du lundi au vendredi sont les suivantes:

- ✓ du lundi au jeudi : 8 H 00 à 12 H 00 et de 13 H 00 à 17 H 00
- ✓ le vendredi matin : 8 H 00 à 12 H 00 et fermé le vendredi après-midi

5. Pole national assistance informatique au secteur public local

Les plages de travail du lundi au vendredi sont les suivantes:

Définition des plages de travail	Plage variable du matin	Plage fixe du matin	Plage variable méridienne	Plage fixe de l'après-midi	Plage variable de l'après-midi
Début	7h30	8h45	11h30	13h45	16h00
Fin	8h45	11h30	13h45	16h00	18h30

Vote à l'unanimité sur les 5 demandes

4) TRANSFORMATION D'UN EMPLOI.

Compte tenu des nécessités de service, il est proposé au CTPL de modifier l'implantation d'un emploi de cadre B du service Contrôle Financier Déconcentré vers le service Cellule Qualité Comptable.

LA CGT s'est abstenue, en effet, nous considérons que l'application des réformes nuit aux effectifs et nous ne cautionnons pas ces transferts de pénurie d'emplois.

5) QUESTIONS DIVERSES.

5.1) FUSIONS POSTES ET MAILLAGE DU RESEAU

Les fusions envisagées seraient effectives au 01/01/2008. La direction nous fait savoir qu'un consensus doit être trouvé avec les élus locaux. En attendant, l'ouverture des postes se fera en juillet et août sur la base de 2 jours par semaine.

Autrement, rien de neuf.....c'est le calme avant la tempête.....

5.2) HOTEL DES FINANCES

Les plans n'ont pas été proposés lors du CTPL. En effet, ils ne sont pas encore finalisés par l'architecte. Une réunion est prévue le 4 juillet entre le TPG et le DSF.

Nous faisons un constat : les CHS et les CTPL sont devant le fait accompli, les agents ne sont pas consultés et les infos nous parviennent d'une manière parcellaire.

Il est demandé à ce que le projet soit soumis en amont au CTPL. La direction ne s'oppose pas à ce principe.

La principale difficulté recensée est l'espace de l'accueil et de la caisse:

La direction va se renseigner pour savoir si le problème de l'environnement de la caisse a été pris en compte lors de l'élaboration des plans. Le TPG nous informera de l'évolution des événements lors d'un CTPL spécifique.

Le projet doit aboutir au plus tard le 01/01/2008. Si tel n'était pas le cas, un transfert des services concernés serait fait vers Château Salins !!!

Aux dires de la direction locale, les solutions les plus adaptées et raisonnables seront mises en place en tenant compte de l'avis des élus. Les négociations avec les partenaires locaux ne sont pas finalisées.

Alors que nos ministres envisagent fortement la fusion DGI/DGCP, la CGT s'interroge sur la capacité de nos administrations à mettre en œuvre des Hôtels de Finances.

Vu la difficulté de cette mise en place, que peut-on penser du futur chantier que pourrait être la fusion des 2 administrations réclamées à corps et à cri par nos gouvernants ?

ça va être un sacré.....

5.3) HELIOS

Les représentants du personnel ont porté à la connaissance du TPG leurs inquiétudes sur l'application Hélios, suite au passage des "Parisiens". En effet, le DI de Metz perdrait tous les investissements fait sur Hélios depuis 3 ans.

Hélios sera transféré à Versailles, en contrepartie Metz récupère la gestion technique et fonctionnelle à compétence nationale. Le DI de Metz va vers une spécialisation de gestion des flux, ainsi les agents vont devoir se reformer à nouveaux sur "écritures de scriptes".

Hélios nécessite un statut d'emplois 24 h/24 et 7 jours/7, mais le statut de la fonction publique ne permet pas à l'administration de faire travailler ses agents sur ce type d'horaires.

La DGCP aurait donné des garanties sur la pérennité et le maintien des installations actuelles sur le site de Metz. Le TPG nous confirme qu'il n'y a aucune inquiétude sur l'avenir des informaticiens de la place de Metz.

La CGT s'interroge sur les échanges faits entre METZ et VERSAILLES et se demande si notre DI ne récupère pas les miettes laissées par Versailles.

La paix sociale est-elle à ce prix...?

5.4) VIGY

Rien n'est défini à ce jour, en automne le TG recontactera les élus pour définir les modalités de la restructuration

S'agissant des travaux, le TPG s'engage après intervention de la CGT, à faire les travaux urgents et nécessaires qui s'imposent pour un bon fonctionnement du poste.

Le passage à Hélios est confirmé et maintenu sur VIGY. L'argument de la direction étant de considérer que les agents seront ainsi formés lors du changement de "statut" de la trésorerie et seront ainsi opérationnels dans la "structure non définie à ce jour".

On appelle cela de l'anticipation...

5.5) PACTE JUNIOR

La CGT a demandé des précisions sur l'affectation précise de l'emploi occupé par ce dispositif. Cet emploi est celui d'un Agent de Service à la RF qui a en charge les fonctions du service commun du secteur (courrier, archives, etc.).

Notre organisation syndicale veillera à ce que ce type d'embauche ne remplace pas dans les faits celui d'un Agent de Recouvrement, en effet, notre crainte est de voir embaucher massivement des pactes junior (qui ne sont pas rémunérés sur la base minimum du SMIC). **Nous nous félicitons de ce type d'embauche qui est profilé pour les personnes jeunes non diplômées.** Mais ces emplois ne doivent pas devenir la règle au détriment du recrutement par voie de concours.

à qui s'adresse le Pacte junior ?

Ce dispositif s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus, sortis du système éducatif sans diplôme ou sans qualification professionnelle reconnue, ainsi qu'aux jeunes dont le niveau de qualification est inférieur à un diplôme de fin de second cycle long de l'enseignement général, technologique ou professionnel.

quelle rémunération ?

La rémunération brute mensuelle versée au bénéficiaire du contrat est calculée en pourcentage du minimum de traitement de la fonction publique. La rémunération ne peut être inférieure à :

- 55% du minimum si le bénéficiaire est âgé de moins de 21 ans ;
- 70% du minimum s'il est âgé de plus de 21 ans (applicable au 1er jour du mois suivant les 21 ans).

5.6) DOMAINES

Rappel des modalités de mutation jusqu'au 31/12/2009:

- ✓ Priorité sera donnée aux agents de la DGI, qui seront de fait intégrés définitivement à la CP.
- ✓ Passée cette date, les demandes des agents du Trésor seront traitées sur les critères d'antériorité des demandes.

5.7) PARKING ST THIEBAULT

La direction informe les organisations syndicales sur le maintien des places jusqu'à octobre. Rien n'étant définitif, il est probable qu'un nombre restreint de places soit accordé au parking St THIEBAULT. Il semblerait également qu'un repli soit envisagé sur les parkings ARSENAL ou REPUBLIQUE en cas de problèmes.

Nous gardons un œil sur cette affaire...

5.8) STANDARD TELEPHONIQUE

La possibilité d'identifier les appels sortants non répondus va être étudiée.

5.9) TICKETS RESTAURANTS

A notre demande, une information à destination des chefs de poste va être faite pour les tickets restaurant des vacataires.

En effet, les vacataires affectés dans les postes isolés peuvent bénéficier de tickets-restaurant anonymes. A cet effet, ils doivent transmettre, sous le couvert du chef de poste, une demande à la Délégation de l'Action Sociale. Pour être effective, cette demande doit être formulée et adressée dès les premiers jours de l'affectation dans le poste et sera accompagnée d'un chèque libellé à l'ordre de l'ATRAF d'un montant de 43,92 € (18 x 2,44 €).

La valeur « marchande » du ticket est de 4,88 €.

Le principe de la non rétroactivité étant la règle, il est impératif de transmettre les documents rapidement.

Ces titres devront être adressés aux agents concernés sous pli recommandé avec accusé-réception, dans leur poste ou service d'affectation.

5.10) COUVERTURE DU RESEAU SNCF

Depuis que le TGV dessert notre région, il a été remarqué que les lignes régulières ne sont plus assurées, notamment dans l'est du département, et que cela occasionne des trajets beaucoup plus longs pour les agents fréquentant ces lignes.

A la demande de SUD, le TPG donne un avis favorable pour l'envoi d'un courrier à la SNCF qui précisera les cas pratiques des lignes supprimées.

5.11) RECRUTEMENT DES PERSONNES HANDICAPEES

C'est la DGCP qui ouvre les emplois à destinations des personnes handicapées, les départements ne font ainsi aucun recensement et de ce fait la direction locale est dans l'incapacité de donner des chiffres.

Les représentants de la CGT en CTP Locale :

Titulaire : Francis **SCHMELTER** Trésorerie Générale de la Moselle - D.S.P.L

☎ : 03 87 38 67 18

Suppléante : Florence **MIGRENNE** Trésorerie de Metz Thionville Ets Hospitaliers Antenne de Thionville

☎ : 03 82 55 87 05

Syndicat National du Trésor CGT – section MOSELLE

Trésorerie Générale de la Moselle – Case CGT -
1, rue François de Curel BP 41054 57036 METZ CEDEX 01

E-mail : cgt.057@cp.finances.gouv.fr

Tél : 03 87 38 68 91 ou 06 32 07 38 34

<http://www.tresor.cgt.fr/57/> ou sur Magellan